

Arts Lettres Langues Mention Arts Spécialité Diffusion des Arts et des Savoirs par l'Image Finalité professionnelle

RNCP17902 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	320, 134
Code(s) ROME	L1302, L1304, G1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master 2 « Diffusion des arts et des savoirs par l'image » forme les étudiants à la transmission audiovisuelle de contenus culturels, scientifiques ou artistiques :

- La réalisation audiovisuelle dans le champ culturel artistique et pédagogique
- La distribution et l'exploitation cinématographiques
- Les pratiques de diffusion dans le champ de la télévision et du multimédia
- Les activités d'éducation à l'image et de médiation culturelle initiées par les ministères de la Culture et de l'Education Nationale concernant le cinéma dans l'enseignement primaire et secondaire, et plus largement toutes formes d'intervention en milieu scolaire.
- La conception d'outils pédagogiques audiovisuels.
- La production de films documentaires
- La médiation culturelle concernant l'utilisation de l'audiovisuel dans les musées ou dans l'action socioculturelle (animation d'ateliers de réalisation, d'ateliers de création, de festivals cinématographiques).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées

- Maîtriser les techniques de la médiation culturelle et de l'éducation à l'image
- Concevoir des outils pédagogiques audiovisuels
- Transmettre des arts et des savoirs par l'image
- Élaborer des projets d'action socioculturelle selon les orientations de la structure ou de la politique locale de développement
- Distribuer et diffuser des œuvres cinématographiques et audiovisuelles
- Maîtriser les techniques de réalisation sur différents supports numériques
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale

- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Métiers de la distribution et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle
- Secteur de la production documentaire
- Secteur des nouveaux médias
- Enseignement primaire et secondaire
- Animation socioculturelle

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de distribution, exploitant de salles cinématographiques
- Producteur et distributeur du cinéma documentaire
- Réalisateur audiovisuel dans le champ culturel, artistique et pédagogique
- Concepteur de programmes culturels dans les chaînes de télévision
- Médiateur culturel, éducation à l'image notamment en milieu scolaire
- Concepteur de programmations ciblées et de festivals cinématographiques

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 613
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement

supérieur).

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE
VAPP ou VES

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury de validation du diplôme composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17902/>